



*Guide :*  
*EXAMEN GÉNÉRAL*  
*DE SYNTHÈSE*  
*(examen pré-doctoral)*

*Comité des études supérieures*

*Département de nutrition | Faculté de médecine | Université de  
Montréal*

*Version approuvée le 22 septembre 2020*

## **EXAMEN GÉNÉRAL DE SYNTHÈSE**

L'étudiant inscrit à un programme de doctorat doit se soumettre à un examen général de synthèse (aussi appelé examen pré-doctoral) **au plus tard avant la fin du sixième trimestre de scolarité** (préférentiellement, au début du cinquième trimestre). Selon le *Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales* section XXXVIII article 133 a), l'étudiant est exclu du programme s'il n'a pas subi son examen général de synthèse à la fin du sixième trimestre de sa scolarité de doctorat.

### **1. Objectifs de l'examen**

Lors de l'examen général de synthèse, l'étudiant doit faire preuve d'une bonne connaissance de son champ d'études ainsi que d'une connaissance approfondie de la matière à l'égard de laquelle il se spécialise. Plus particulièrement, l'examen général de synthèse vise à :

- Vérifier la capacité de l'étudiant à s'approprier des connaissances avancées pertinentes à son domaine de recherche en nutrition
- Vérifier que l'étudiant possède des connaissances d'ordre général dans différents domaines de la nutrition
- Évaluer la capacité de l'étudiant à cerner la complexité de la nutrition et ses multiples dimensions (métaboliques, cliniques, socioculturelles, environnementales) et démontrer une appréciation des différents champs de la discipline
- Évaluer la capacité de l'étudiant à porter un regard critique relativement à l'état des connaissances et aux développements récents de son domaine de recherche en nutrition
- Apprécier les compétences de l'étudiant en matière de recherche et de communication
- S'assurer de la validité scientifique et de la viabilité académique du protocole de recherche de l'étudiant

### **2. Composition du jury d'examen général de synthèse**

Le jury de l'examen général de synthèse est formé de quatre professeurs-chercheurs incluant le directeur de recherche; cinq membres s'il y a codirection. L'un des membres du jury, autre que le directeur ou co-directeur, est désigné en tant que président du jury et veillera au bon déroulement du processus et de l'épreuve orale. À titre indicatif, il n'est pas obligatoire à ce stade d'avoir un membre extérieur à l'université. Autre que le directeur, le jury doit être composé d'au moins un membre du département de nutrition. Les autres membres peuvent, mais ne sont pas obligatoirement, provenir d'autres départements de l'Université de Montréal ou d'autres universités. Le président du jury doit toutefois être un professeur de l'Université de Montréal. En collaboration avec son directeur de recherche, lorsque l'étudiant a établi l'échéancier, il complète le formulaire de composition du jury d'examen général de synthèse de doctorat, puis le partage au TGDE ainsi qu'aux membres du jury.

### **3. Normes de présentation du protocole de recherche et de l'épreuve écrite**

Le protocole de recherche et l'épreuve écrite de l'examen général de synthèse doivent répondre aux normes de présentation suivantes :

- Le protocole de recherche est limité à un maximum de 15 pages.
- La réponse à chacune des questions de l'épreuve écrite est limitée à un maximum de 10 pages.
- Ces nombres de pages excluent les références, tableaux, figures et annexes.
- Le texte est rédigé avec la police Arial en taille 12. L'interligne doit être d'un et demi (1.5).

#### 4. Composition et déroulement de l'examen général de synthèse

L'examen général de synthèse comporte une épreuve écrite et une épreuve orale.

##### 4.1 Épreuve écrite.

L'épreuve écrite consiste à produire un travail écrit visant à répondre aux questions soumises par les membres du jury. Les questions données ne portent pas directement sur le sujet de thèse de l'étudiant, mais sont en lien avec son sujet et/ou son domaine de recherche.

Pour ce faire, chaque membre du jury remet au candidat, un mois au préalable, deux ou trois références clés à consulter en vue de l'épreuve écrite. Ces références ne devraient pas être directement reliées au protocole de recherche de l'étudiant puisqu'il est question d'évaluer les connaissances avancées pertinentes à son domaine de recherche. L'épreuve écrite est constituée de trois questions à développement, soit une question posée par chacun des membres du jury à l'exception du directeur et du co-directeur (si applicable) qui ne soumettent aucune question. Les questions doivent être reliées aux lectures préalablement suggérées à l'étudiant.

Au moment où il reçoit les questions de son épreuve écrite, l'étudiant remet son protocole de recherche au TGDE aux études supérieures du Département de nutrition. Ce protocole devrait comprendre un énoncé de la problématique de recherche, une revue bibliographique, les hypothèses et objectifs de recherche de même que la méthodologie employée. Les annexes pertinentes (questionnaires ou autres) sont jointes au protocole.

Au moment de la réception des questions de son épreuve écrite via le TGDE, l'étudiant dispose d'une semaine (7 jours calendaires) pour remettre au TGDE son épreuve écrite complétée. Une copie de l'épreuve écrite est remise par le TGDE à chacun des membres du jury.

##### 4.2 Épreuve orale

L'épreuve orale consiste à réaliser une présentation orale de son protocole de recherche, puis de se soumettre à un examen oral relatif à (1) ce protocole de recherche, (2) l'épreuve écrite et (3) à des questions d'ordre général et/ou relatives à son domaine de recherche en nutrition.

Au besoin, afin de se préparer à l'épreuve orale, l'étudiant discute avec son directeur et co-directeur de recherche (si applicable) afin d'établir une liste de lectures recommandées pouvant favoriser la réussite de l'étudiant. À titre indicatif, l'ouvrage de Ross et al., *Modern Nutrition in Health and Disease* (11<sup>th</sup> ed., 2014) fait autorité dans le champ d'études de la nutrition et son rôle en médecine contemporaine, diététique, santé publique et politiques publiques.

L'épreuve orale a lieu dans les 15 jours calendaires suivant la remise par l'étudiant de son épreuve écrite. Cette épreuve est d'une durée approximative de trois heures et se déroule en présence physique ou virtuelle des membres du jury. L'épreuve orale, animée par le président du jury, se déroule comme suit (l'ordre peut être modifié par les membres du jury au besoin) :

- Présentation du protocole de recherche par l'étudiant (maximum de 30 minutes)

- Premier tour de questions et commentaires sur le protocole de recherche de l'étudiant (environ 45 minutes)
- Deuxième tour de questions en lien avec les réponses de l'épreuve écrite (environ 45 minutes)
- Troisième tour de questions d'ordre général en nutrition et/ou relatives au domaine de recherche de l'étudiant (environ 45 minutes)
- Délibération du jury (environ 15 minutes)

\*Sauf pour la présentation par l'étudiant, les durées sont à titre indicatif et peuvent varier au gré des membres du jury.

## **5. Rôles des acteurs impliqués dans l'examen général de synthèse**

La présente section précise le rôle des acteurs impliqués par l'examen général de synthèse de l'étudiant.

### **5.1 Rôles du TGDE**

Dans ce processus, les rôles du TGDE sont de :

- Recevoir de l'étudiant le formulaire de proposition des membres du jury et le remettre au responsable des études supérieures
- Recevoir de l'étudiant la date et l'heure de l'examen oral, puis réserver la salle de l'examen (si nécessaire)
- Recueillir les questions des membres du jury relatives à l'épreuve écrite, les acheminer auprès du président du jury afin de les valider, puis les remettre à l'étudiant à la date convenue
- Recueillir le protocole de recherche de l'étudiant et le remettre aux membres du jury
- Recueillir l'épreuve écrite complétée de l'étudiant et le remettre dans son intégralité à tous les membres du jury
- Recevoir le « rapport du jury de l'examen général de doctorat » du président du jury et le remettre au responsable des études supérieures

### **5.2 Rôles du président du jury**

Dans ce processus, les rôles du président du jury sont de :

- Valider les questions avant remise à l'étudiant (non redondance des thèmes et niveau académique adéquat des questions)
- S'assurer du bon déroulement des examens écrit et oral à toutes les étapes du processus
- Intervenir en cas de problème avec l'étudiant ou avec un membre du jury (par exemple, lors d'un retard dans certaines étapes)
- Intervenir lorsqu'un problème est identifié par le TGDE
- Diriger et orienter le déroulement de l'examen oral
- Lorsque l'examen oral est terminé, compléter le formulaire de réussite ou d'échec de l'examen général de synthèse, puis le remettre au TGDE

### **5.3 Rôles du directeur de recherche**

Dans ce processus, les rôles du directeur de recherche sont de :

- S'assurer que l'étudiant complète son examen de synthèse **avant la fin du sixième trimestre** de sa scolarité de doctorat
- Avec l'étudiant, proposer les membres du jury
- Informer le président du jury en cas de problèmes ou retards de la part de l'étudiant ou des membres du jury
- Mettre en place, dans la mesure du possible, des dispositions favorisant la réussite de l'étudiant

#### **5.4 Rôles de l'étudiant**

Dans ce processus, les rôles de l'étudiant sont de :

- En collaboration avec son directeur de recherche, s'assurer de planifier son examen de synthèse **avant la fin du sixième trimestre** de sa scolarité de doctorat
- En collaboration avec son directeur de recherche, sollicite des professeurs à être membres du jury
- Identifier les dates des examens écrit et oral en collaboration avec les membres du jury
- Avec son directeur, prévoir l'échéancier global de l'examen général de synthèse
- Remplir le formulaire de composition du jury d'examen général de synthèse de doctorat, puis le remettre au TGDE
- Rappeler aux membres du jury l'importance d'obtenir la liste des références clés un mois avant l'épreuve écrite
- Informer le président du jury en cas de problèmes ou retards dans le processus de l'examen général de synthèse
- Rechercher l'encadrement de son directeur dans le développement de son protocole de recherche

#### **Issues possibles de l'examen de synthèse selon le *Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales*.**

##### **Article 132D. Résultat ou ajournement**

Le jury peut, à la majorité des voix, déclarer que l'étudiant a réussi, ou qu'il a échoué à l'ensemble de l'examen, ou encore ajourner une seule fois cet examen afin de reprendre ou de compléter une ou plusieurs parties de l'examen. En ce cas, le délai accordé par le jury ne peut dépasser six mois. En cas d'égalité des voix, le vote du président est prépondérant.

Cependant, le jury peut, à l'unanimité des voix, déclarer que le candidat a échoué l'examen après en avoir subi, soit la partie écrite, soit la partie orale.

##### **Article 133. Dispositions particulières de fin de la candidature**

En fonction de l'Article 133, la candidature prend fin et l'étudiant est exclu du programme dans les cas suivants :

- a) si l'étudiant n'a pas subi son examen général de synthèse à la fin du sixième trimestre de sa scolarité de doctorat, sauf si l'examen a été ajourné selon les modalités prévues à l'article 132D,
- b) si l'étudiant échoue à l'examen général de synthèse.

## Aide-mémoire pour la préparation de l'examen prédoctoral

Date	Démarches à entreprendre
<b>Quatre à six mois avant l'examen prédoctoral</b>	L'étudiant entame les démarches associées à son examen général de synthèse en collaboration avec son directeur de recherche.
<b>Deux mois avant l'épreuve écrite</b>	En collaboration avec son directeur de recherche, lorsque l'étudiant a établi l'échéancier de son examen général de synthèse, il complète le formulaire de composition du jury d'examen général de synthèse de doctorat, puis le remet au TGDE.
<b>Un mois et une semaine avant l'épreuve écrite</b>	L'étudiant rappelle aux membres du jury l'importance de recevoir les références clés fournies par ces derniers en préparation à l'épreuve écrite.
<b>Un mois avant l'épreuve écrite</b>	L'étudiant obtient la liste des références clés fournie par chaque membre du jury. À cet effet, il contacte chaque membre du jury dès que leur participation a été confirmée.
<b>Épreuve écrite</b>	L'étudiant transmet au TGDE son protocole de recherche. En contrepartie, via le TGDE, l'étudiant reçoit les questions des membres du jury et débute l'épreuve écrite d'une durée de sept jours calendaires.
<b>Fin de l'épreuve écrite</b>	L'étudiant transmet son épreuve écrite complétée au TGDE.
<b>Épreuve orale</b>	L'épreuve orale se déroule à l'intérieur des 15 jours calendaires suivant l'épreuve écrite. Il est alors demandé à l'étudiant de préparer une présentation orale d'une durée de 30 minutes portant sur son protocole de recherche.

## Courriel type

**Destinataires : Membres du jury, directeur de recherche, TGDE en copie**

Objet : Dates à retenir pour l'examen pré-doctoral

Bonjour,

Je vous réitère mes remerciements pour avoir accepté de faire partie des membres du jury de mon examen pré-doctoral.

En vue de cet examen, veuillez prendre notes des éléments suivants :

- L'examen oral se déroulera le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_
- Merci d'envoyer par courriel les références de lectures (2 ou 3) au TGDE à l'adresse courriel [eric.rakotoasimbola@umontreal.ca](mailto:eric.rakotoasimbola@umontreal.ca) avant le \_\_\_\_\_
- Merci d'envoyer par courriel les questions (*reliées aux références de lectures*) pour l'examen écrit à [eric.rakotoasimbola@umontreal.ca](mailto:eric.rakotoasimbola@umontreal.ca) avant le \_\_\_\_\_ afin que je puisse les avoir le \_\_\_\_\_ (Le protocole de recherche vous sera remis le même jour).

En vous remerciant de votre collaboration,

Cordialement,